



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 3 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le trois décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 26 novembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François Hillion, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	15	Votants :	19
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernd-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :	Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Katia Emig représentée par François Hillion, Zohra Rousseau représentée par Jean-Laurent Panciatici, Claude Bousquet représentée par François Levrat					
Absents excusés :						
Secrétaire :	Fabian Lowczyk					

A 9h35 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Fabian Lowczyk est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 Septembre 2016

Ont voté pour (14) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin,

Ont voté contre (5) :

Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, pour non prise en compte des remarques à savoir :

- leur désaccord sur l'ajout de l'article 12 (enregistrement des débats lors des conseils municipaux), la non prise en compte des remarques sur l'article 26 (fonctionnement des commissions municipales permanentes) et la suppression du compte rendu et du procès-verbal toute mention liée au quart d'heure du citoyen.

Réponse de Bernard Gleize : Le quart d'heure du citoyen a lieu avant la désignation du secrétaire de séance, il est logique que celui-ci ne soit pas repris dans le procès-verbal.

- concernant la délibération n°52/2016 Abrogation du PLU, la non prise en compte de la déclaration faite par Olivier Le Traon.

- concernant la décision n°2/2016 au sujet du choix du cabinet d'Avocat dans le cadre du PLU, le regret que les membres du conseil municipal n'aient pas été informé en amont de la décision.

François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

François Levrat regrette que dans le procès-verbal les échanges et les débats ne soient pas repris dans leur intégralité.

Se sont abstenus : Néant

Le Procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2016 est approuvé à la majorité par 14 voix pour.

Délibération n°56/2016 – Subvention exceptionnelle pour la Société de Chasse de Vauhallan

François Hillion rappelle que la société de chasse de Vauhallaan porte une action importante contre la prolifération des sangliers sur la commune.

L'organisation des battues occasionne des frais supplémentaires et notamment l'achat de bracelet.

Pour information il a été tué 17 sangliers en 2016.

Ont voté pour (19) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (0) : Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la Société de Chasse de Vauhallaan.

Délibération n°57/2016 – Décision Modificative n°1 sur le Budget de la Ville

Bernard Gleize présente la décision modificative n°1 sur le budget principal. Il y a une augmentation du budget de fonctionnement de 4.4% et de 3% pour l'investissement.

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à l'investissement représente 15,7% des recettes de fonctionnement.

Le maire rappelle que l'objectif est de transférer le maximum à l'investissement. Le but est de réussir à dégager entre 10 et 12% pour financer l'investissement.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	5 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-60612 : Énergie - Électricité	10 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-60623 : Alimentation	0 €	2 000,00 €	0 €	0 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0 €	5 000,00 €	0 €	0 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0 €	1 000,00 €	0 €	0 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	700,00 €	0 €	0 €	0 €
D-6132 : Locations immobilières	0 €	800,00 €	0 €	0 €
D-6135 : Locations mobilières	1 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-61521 : Terrains	0 €	5 000,00 €	0 €	0 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	2 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0 €	800,00 €	0 €	0 €
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	0 €	1 300,00 €	0 €	0 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0 €	6 000,00 €	0 €	0 €

D-6156 : Maintenance	0 €	3 000,00 €	0 €	0 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	2 500,00 €	0 €	0 €	0 €
D-6188 : Autres frais divers	0 €	1 000,00 €	0 €	0 €
D-6226 : Honoraires	0 €	10 000,00 €	0 €	0 €
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	0 €	5 000,00 €	0 €	0 €
D-6231 : Annonces et insertions	0 €	600,00 €	0 €	0 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-6237 : Publications	0 €	3 000,00 €	0 €	0 €
D-6247 : Transports collectifs	3 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0 €	400,00 €	0 €	0 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0 €	1 000,00 €	0 €	0 €
D-63512 : Taxes foncières	0 €	700,00 €	0 €	0 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30 200,00 €	46 600,00 €	0 €	0 €
D-6333 : Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0 €	1 200,00 €	0 €	0 €
D-6411 : Personnel titulaire	10 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-64731 : Versées directement	0 €	7 000,00 €	0 €	0 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	8 200,00 €	0 €	0 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0 €	0 €	1 300,00 €	0 €
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0 €	0 €	0 €	1 300,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0 €	0 €	1 300,00 €	1 300,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0 €	73 100,00 €	0 €	0 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0 €	73 100,00 €	0 €	0 €
D-65541 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	3 000,00 €	0 €	0 €	0 €
D-65548 : Autres contributions	0 €	2 000,00 €	0 €	0 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0 €	1 300,00 €	0 €	0 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	3 300,00 €	0 €	0 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	400,00 €	0 €	0 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0 €	400,00 €	0 €	0 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0 €	0 €	0 €	2 900,00 €
R-70632 : A caractère de loisirs	0 €	0 €	0 €	45 000,00 €

R-7066 : Redevances et droits des services à caractère social	0 €	0 €	0 €	2 000,00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements	0 €	0 €	20 000,00 €	0 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0 €	0 €	20 000,00 €	49 900,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	0 €	0 €	0 €	30 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	30 000,00 €
R-7473 : Départements	0 €	0 €	2 000,00 €	0 €
R-74751 : GFP de rattachement	0 €	0 €	0 €	2 300,00 €
R-7478 : Autres organismes	0 €	0 €	0 €	28 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0 €	0 €	2 000,00 €	30 300,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0 €	0 €	4 000,00 €	0 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0 €	0 €	0 €	4 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	4 000,00 €	4 000,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0 €	0 €	0 €	200,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	200,00 €
Total FONCTIONNEMENT	43 200,00 €	131 600,00 €	27 300,00 €	115 700,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	73 100,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	73 100,00 €
R-1321-BSC : Bâtiments Scolaires	0 €	0 €	3 100,00 €	4 000,00 €
R-1321-CRE : Crèche	0 €	0 €	0 €	112 542,50 €
R-1321-GYMN : Aménagement vestiaires du gymnase	0 €	0 €	5 730,90 €	0 €
R-1348-AEM : Autres Equipements Municipaux	0 €	0 €	22 000,00 €	0 €
R-1348-BSC : Bâtiments Scolaires	0 €	0 €	5 000,00 €	0 €
R-1348-CRE : Crèche	0 €	0 €	40 000,00 €	0 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0 €	0 €	75 830,90 €	116 542,50 €
R-1641 : Emprunts en euros	0 €	0 €	72 811,60 €	0 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	72 811,60 €	0 €
D-202-PLU : Plan Local d'Urbanisme	0 €	25 000,00 €	0 €	0 €
D-2051-MAI : Mairie	0 €	300,00 €	0 €	0 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0 €	25 300,00 €	0 €	0 €
D-21311-MAI : Mairie	0 €	1 000,00 €	0 €	0 €
D-21312-BSC : Bâtiments Scolaires	0 €	4 600,00 €	0 €	0 €
D-2158-MAI : Mairie	0 €	1 800,00 €	0 €	0 €

D-2184-MAI : Mairie	0 €	1 900,00 €	0 €	0 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0 €	9 300,00 €	0 €	0 €
D-2313-ART : Maison des Arts	0 €	11 000,00 €	0 €	0 €
D-2315-BSC : Bâtiments Scolaires	4 600,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 600,00 €	11 000,00 €	0 €	0 €
Total INVESTISSEMENT	4 600,00 €	45 600,00 €	148 642,50 €	189 642,50 €
Total Général		129 400,00 €		129 400,00 €

Ont voté pour (19) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (0) : Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1

Délibération n°58/2016 – Tarifs municipaux 2017

Bernard Gleize présente les tarifs pour l'année 2017.

Il propose une grille de tarifs allant de A à L, de 5 € à 200 € qui sera appliquée suivant les manifestations.

Une modification des tarifs de location des locations de la salle des fêtes et de la salle Frédéric Maron en alignant les tarifs pour les villes de la CPS et les associations extérieures. En 2016 la salle des fêtes a été louée 3 fois et refusée 2 ou 3 fois car elle était déjà occupée.

Photocopie	A4	0,25 €	Manifestations	Tarif A	5,00 €
	A4 recto-verso	0,35 €		Tarif B	7,00 €
	A3	0,35 €		Tarif C	10,00 €
	10 A4	1,50 €		Tarif D	12,00 €
	Envoi de fax	0,40 €		Tarif E	15,00 €
	10 enveloppes « Vauhallaan »	2,00 €		Tarif F	20,00 €
Cimetière	Concession 50 ans	820,00 €		Tarif G	25,00 €
	Concession 30 ans	465,00 €		Tarif H	30,00 €
	Taxe de dispersion	71,00 €		Tarif I	40,00 €
	Colombarium 15 ans	620,00 €		Tarif J	50,00 €
	Colombarium 30 ans	1 030,00 €		Tarif K	100,00 €
Bibliothèque	Droit d'inscription Bibliothèque - Ludothèque	13,00 €		Tarif L	200,00 €
	Indemnité de retard Livre / semaine	1,00 €	Magazine	Format 1 (1/8 page)	90,00 €
	Indemnité de retard Support multimédia / semaine	1,00 €		Format 2 (1/4 page)	150,00 €
Voirie	Permission Voirie journalière	50,00 €		Format 3 (1/2 page)	300,00 €
	Redevance Emplacement Taxi	135,00 €		Forfaits pour une année (soit 3 parutions) :	
	Occupation annuelle Domaine Public	990,00 €	Format 1 (1/8 page)	250,00 €	

PLU	Photocopie règlement PLU	2,60 €		Format 2 (1/4 page)	400,00 €
	Tirage PLU	90,00 €		Format 3 (1/2 page)	800,00 €

Salles	Salle Polyvalente	Cautions	500,00 €
		Tarif Vauhallanais et ville de la CPS	600,00 €
		Tarif Associations extérieures	600,00 €
	Salle F MARON	Cautions	150,00 €
		Tarif Vauhallanais et ville de la CPS	150,00 €
		Tarif Associations extérieures	150,00 €

Ont voté pour (19) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (0) : Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs municipaux 2017

Délibération n°59/2016 – Tarifs Classe découverte du 17 au 24 mars 2017

Bernard Gleize expose le projet de classe transplanté pour l'année 2017. Les classes de CE2 et CM2, soit 59 enfants, partiront du 17 au 24 mars 2016.

Il est proposé d'appliquer le même quotient familial que pour la restauration scolaire.

La commune participe à hauteur de 1 000 € par an et par classe avec la possibilité de cumuler sur 2 années. Le montant disponible est de 10 000 €.

Le montant moyen restant à charge par enfant est de 436 €.

Quotient Familial	Classes découvertes
De 0 à 500 €	250,00 €
De 501 à 1 700 €	De 250,00 € à 400,00 €
De 1 701 à 4 000 €	De 400,00 € à 550,00 €
Supérieur à 4 000 €	550,00 €

Denise Garcia : La proposition de tarif a été présentée aux parents lors d'une réunion d'information organisée par la Directrice, sans aucune remarque des parents.

Olivier Le Traon est d'accord pour l'application du quotient familial mais regrette que le point d'inflexion ne soit pas porté à 2 000 €.

Elia Bernard dit que les parents ne savent pas dans quelle tranche ils se situent.

Bernard Gleize rappelle :

- Que les tarifs ont été calculés avec le quotient familial donné par les familles lors de la rentrée scolaire.

- Que le débat sur le point d'inflexion restait ouvert

Ont voté pour (16) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (3) : Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, pour rester cohérent avec leur vote précédent (délibération n°42/2016) dans l'attente d'un seuil d'inflexion à 2 000€ et de la prise en compte d'un quotient familial jusqu'à 5 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité, 16 voix pour, les tarifs pour la classe découverte du 17 au 24 mars 2017.

Délibération n°60/2016 – PFAC – Tarif 2017

Bernard Cellier présente le tarif de la PFAC pour 2017. Le SIAVB est l'un des seuls syndicats à baisser la participation contrairement aux autres syndicats de l'Essonne ce qui démontre une bonne gestion du syndicat.

Olivier Le Traon dit que c'est un syndicat riche pour avoir réalisé un chemin piétonnier à hauteur de 200 000 €

François Hillion rappelle que ceux sont des dépenses faites pour le développement et que la baisse de la PFAC est une bonne chose pour les administrés.

Ont voté pour (19) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (0) : Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le SIAVB à appliquer les taux votés le 17 octobre 2016 à l'unanimité.

Délibération n°61/2016 – Approbation de la CLETC du 3 novembre 2016

Bernard Gleize rappelle les éléments présents dans le rapport de la CLETC du 3 novembre 2016 à savoir le reversement des corrections de la DSC 2014 et de l'excédent de fonctionnement 2015 de l'ex CAEE, le reversement des recettes supplémentaires de taxe d'habitation à Chilly Mazarin suite à la suppression de l'abattement général à la base, la mise en place d'une dotation pour les communes en politique de la ville, l'évaluation de la charge transférée pour les offices de tourisme, l'ajustement de la charge transférée pour la participation de Linas aux transports urbains, et l'ajustement de la charge transférée pour la création ou l'aménagement et l'entretien des voiries des communes de Bures sur Yvette, d'Igny et d'Orsay.

Vincent Pain remarque qu'Igny bloque 1.1 million d'euros pour des travaux de voirie.

Bernard Gleize dit que cette demande est prise en compte mais reste exceptionnelle.

Vincent Pain constate qu'Igny n'est impacté qu'à hauteur de 473 000 €

Bernard Gleize explique qu'au montant des travaux il faut déduire les subventions, le FCTVA et l'emprunt.

Karl Crochart demande si l'installation de feux tricolore au niveau de l'église est prise en compte dans le Pacte Financier ?

François Hillion répond que non.

Ont voté pour (19) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (0) : Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC à l'unanimité.

Délibération n°62/2016 – Tableau des emplois

Bernard Gleize expose les modifications proposées dans le tableau des emplois pour le 1^{er} janvier 2017.

Vincent Pain demande pourquoi il y a une différence de 2 postes ?

Bernard Gleize répond qu'il s'agit d'un départ en retraite d'un agent, et la mutation d'un autre agent.

		Tableau au 1 ^{er} janvier 2017		
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
TITULAIRES				
Secteur Administratif				
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	C	3	2	
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	C	1	1	
Secteur Social				
Educatrice chef de Jeune enfants	B	1	1	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Secteur Technique				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1	

Secteur Culturel				
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Secteur Animation				
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} Classe	C	1	1	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} Classe	C	4	4	
TOTAL TITULAIRES		22	20	0
NON TITULAIRES				
Secteur Technique				
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	4	4	
Secteur Social				
Educatrice de jeunes enfants	B	1	1	
Auxiliaire de puériculture	C	1	1	
Secteur Animation				
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} Classe	C	4	4	3
TOTAL NON TITULAIRES		10	10	3

Ont voté pour (19) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (0) : Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le tableau des emplois pour l'année 2017 à l'unanimité.

Délibération n°63/2016 – RIFSEEP

Bernard Gleize explique qu'il est nécessaire d'adopter le nouveau régime indemnitaire des agents de la commune de Vauhallan pour tenir compte de l'évolution des textes en la matière.

L'instauration par décret du 20 mai 2014 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), et sa transposition à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriales, nous conduit à mettre en place ce régime indemnitaire.

Compte tenu que pour certain cadres d'emplois, les arrêtés ministériels fixant le nombre de groupes et les montants annuels maximaux d'indemnités ne sont pas parus et entreront au plus tard le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de reconduire un certain nombre de primes et indemnités antérieures à la mise en place du RIFSEEP.

Ont voté pour (19) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (0) : Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la mise en place du RIFSEEP à l'unanimité.

Délibération n°64/2016 – Autorisation donnée au Maire de déposer le permis de construire pour la création d'une salle multi-activité

François Hillion rappelle que lors des commissions Urbanisme du 24 mai 2106 et du 30 novembre 2016 il a été présenté le projet de créer une salle multi-activité à la maison des Arts au-dessus de la salle de peinture.

François Levrat regrette que dans la note explicative il n'y ait pas la surface, le montant des travaux.

Ont voté pour (17) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (2) : François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de permis de construire pour la création d'une salle multi-activités à la majorité, 17 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n°65/2016 – Autorisation donnée au Maire de signer le bail emphytéotique avec l'OPIEVOY pour la construction de 12 logements sociaux allée des écoles

François Hillion rappelle que pour la réalisation des logements sociaux la commune doit signer un bail emphytéotique avec l'OPIEVOY.

Il s'agit d'un bail de 99 ans pour la construction des 12 logements allée des écoles.

Ont voté pour (19) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (0) : Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la signature d'un bail emphytéotique et autorise le maire à signer tous documents relatif à ce dossier à l'unanimité.

Délibération n°66/2016 – Transfert des baux emphytéotiques OPIEVOY vers la SAHMAP et maintien des garanties d'emprunts

François Hillion rappelle que Conformément aux dispositions de la loi ALUR qui met fin à compter du 1^{er} janvier 2017 à la gouvernance interdépartementale de l'office, le conseil d'administration de l'OPIEVOY a autorisé le 28 juin dernier l'apport des patrimoines localisés dans les départements des Yvelines, et de l'Essonne a une société anonyme d'HLM, la SAHMAP.

Ont voté pour (19) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl

Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (0) : Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le transfert des baux emphytéotiques conclus avec l'OPIEVOY au profit de la SAHMAP, approuve le maintien des garanties d'emprunts et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier à l'unanimité.

Délibération n°67/2016 – Autorisation donnée au Maire de signer le protocole de coordination des interventions sociales menées par la MDS des Ulis-Palaiseau, les villes et CCAS de Bièvres, Igny et Vauhallan

Denise Garcia rappelle que le but de cette convention est de permettre aux Vauhallanais d'avoir accès à ces permanences et de connaître et comprendre le rôle et les interventions de chacun des signataires.

Il n'a pas été demandé de permanence spécifique à Vauhallan mais de disposer des permanences de Bièvres et d'Igny.

Plusieurs réunions ont été nécessaires pour rédiger ce protocole et clarifier le rôle de chacun.

Le CCAS de Vauhallan reste présent pour accueillir les personnes en difficultés, il ne donne pas d'aides financières directement, toutes les demandes sont examinées en conseil d'administration.

François Hillion rappelle qu'il n'y aura aucun changement pour les administrés

Vincent Pain demande où vont les personnes ?

Denise Garcia explique que la MDS donne des rendez-vous aux permanences d'Igny et de Bièvres qui se tiennent en mairie.

Vincent Pain s'interroge sur le fait que le Maire-Adjoint prenne les décisions.

François Hillion maintient la phrase du protocole car le même document vient d'être adopté à l'unanimité au CCAS.

Denise Garcia rappelle que même si une décision rapide doit être prise elle sera prise lors d'un CCAS.

Ont voté pour (16) : François Hillion en son nom et celui de Katia Emig, Bernard Gleize en son nom et celui de Huguette Deforeit, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici en son nom et celui de Zohra Rousseau, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat en son nom et celui de Claude Bousquet

Ont voté contre (0) : Néant

Se sont abstenus (3) : Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard à cause de la phrase suivante du protocole « le maire-adjoint en charge des solidarités a une délégation et prend les décisions en direct car il n'y a que 2 conseils par an ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le protocole de coordination des interventions menées par la MDS des Ulis-Palaiseau, les villes et CCAS de Bièvres, Igny et Vauhallan à la majorité, 16 voix pour et 3 abstentions.

Clôture de séance à 10h50